

## AVIS DU MAIRE SUR UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

N° de la demande : **PC 038 417 20 20002**

Objet : Projet de parc photovoltaïque flottant sur le bassin du Cheylas

Demandeur : EDF Renouvelables France

Le projet qui nous est soumis a été élaboré par EDF Renouvelables et s'inscrit dans le cadre de la Programmation Pluriannuelle de l'énergie fixant des priorités d'actions de l'État dans le domaine de l'énergie, afin d'atteindre la neutralité carbone en 2050. Il contribuera à la baisse des émissions de gaz à effet de serre en réduisant les consommations d'énergies les plus carbonées (charbon, pétrole, etc.).

En première lecture du projet nous avons attiré l'attention sur certaines interrogations que nous avons sur l'impact du projet. EDF Renouvelables a répondu rapidement à toutes ces questions et nous a confortés dans notre décision d'appuyer fortement ce projet. Nous considérons que ce lac est le site idéal pour déployer un projet de ce type dans un esprit de développement durable recherchant l'équilibre entre protection de l'environnement, développement économique et bien-être social. Les mesures mises en place par EDF Renouvelables pour répondre aux différentes remarques des institutions parties prenantes de ce projet nous semblent garantes de cet équilibre.

De plus, au vu de l'actualité internationale concernant l'énergie, nous sommes persuadés que **ce projet doit rapidement voir le jour pour renforcer l'autonomie énergétique de notre pays**. Ce projet représente un enjeu très important en termes de production énergétique et est l'occasion d'amplifier la sensibilisation des habitants à l'intérêt des énergies renouvelables en complément des actions lancées par notre commune avec la centrale villageoise Grési21.

Par ailleurs, la présentation publique du projet qui s'est déroulée à Sainte-Marie-d'Alloix, en présence de représentants d'associations locales et environnementales, a emporté l'adhésion des participants aux vues des enjeux de plus en plus prégnants liés au changement climatique.

Le projet s'inscrit donc parfaitement dans un futur souhaitable avec une énergie plus propre et comporte de très nombreux points positifs au plan écologique. Notre avis est donc très favorable en cohérence avec notre projet municipal.

À Sainte Marie d'Alloix, le 12 septembre 2022

Le Maire,  
Michel BASSET



Commune de Sainte Marie d'Alloix

38660 – Sainte Marie d'Alloix

Téléphone : 04 76 08 44 13

Courriel : [mairie@saintemariedalloyx.fr](mailto:mairie@saintemariedalloyx.fr)